

Objet : Volonté, du présent collectif, de porter à votre
connaissance, les arguments qui l'opposent à la
décision des élus de la CAN

Niort, le 3 février 2005

Monsieur le Président du Conseil Général,

Les élus de la communauté d'agglomération niortaise ont fait le choix de l'implantation d'un incinérateur pour traiter les 40 000 tonnes/an de déchets produits par les habitants de la CAN.

Des associations locales réunies dans un collectif pour l'alternative à l'incinération sont convaincues qu'un autre choix que l'incinération est encore possible pour la CAN et qu'une véritable politique de réduction des déchets dans la région, le département des Deux-Sèvres et la CAN serait plus conforme à l'intérêt général.

Le constat :

Le département des Deux-Sèvres est traversé par différents courants de contestation ayant pour origine la gestion des déchets, notamment ceux d'origine ménagère. Le choix des élus de la CAN pour l'incinération illustre le décalage entre promesse -de la réduction du volume des déchets produits, préservation de la santé des habitants, diminution de la charge fiscale des services- et réalité observée dans tous les territoires où sont installés des incinérateurs.

Notre position concernant le traitement de nos déchets sur la CAN

L'impérieuse nécessité de réduire la production de déchets

C'est l'objectif premier de la loi du 13 juillet 1992 sur les déchets.

A-t-on constaté une baisse dans la production des déchets depuis cette époque ?

La réponse est non, puisque nous connaissons sur notre territoire une augmentation d'en moyenne 2% par an sur les dernières années.

A-t-on constaté des volumes de déchets en diminution après la création d'incinérateurs sur un territoire ?

La réponse est non.

L'installation d'un incinérateur irait donc à l'encontre d'une politique de réduction des déchets souhaitable pour tous.

En confirmant leur choix, nos élus en porteraient donc la responsabilité, notamment pour les générations futures.

La nécessité de maîtriser les coûts des services publics et de diminuer la pression fiscale.

Alors que les usagers de la CAN font des efforts importants en matière de tri, efforts reconnus dans les statistiques nationales, la taxe des ordures ménagères ne cesse d'augmenter. De nombreux usagers sont désabusés par ces augmentations, notamment de par l'effort de tri fourni sans effet sur la facture à régler.

L'installation d'un incinérateur (investissement et fonctionnement) confirmera la désillusion des citoyens envers leurs élus sur ce point, alors qu'un autre choix moins coûteux est possible.

La nécessité de prendre une décision locale et départementale en cohérence pour ce délicat dossier du traitement des déchets.

Nos élus ont fait le choix d'une option très lourde, qui va avoir un impact sur la vie des habitants de cette collectivité pour plusieurs dizaines d'années. Le projet d'incinérateur est contraire à la nécessaire réduction des volumes de déchets. **Pourtant, les enjeux sont d'une autre nature.**

Même si les aspects techniques de traitement de nos déchets sont importants, **il convient vis-à-vis des usagers, de donner une perspective plus positive en l'avenir et d'apporter la preuve qu'un autre choix est encore possible, dans l'intérêt sanitaire, environnemental et économique de tous.**

Notre proposition : Plus de 80% de nos déchets ménagers peuvent être facilement triés et recyclés
Depuis le 16 décembre 2004, date du choix du lieu d'implantation de l'incinérateur, **nous avons rencontré les usagers** à qui nous avons consacré le temps nécessaire pour expliquer notre proposition.
Ces derniers découvrent et approuvent notre alternative qui a pour ambition d'agir sur toute la chaîne des déchets, et qui repose sur 4 principes:

- . **Production:** Mettre en œuvre une politique de réduction des déchets à la source (industriels et ménagers)
- . **Tri et collecte:** Faciliter le tri et la collecte pour chaque foyer, en mettant 3 conteneurs à la disposition de chaque habitation (1 pour le papier/plastique, 1 pour le compostage notamment des fermentescibles et 1 pour les déchets ultimes). Réflexion à conduire pour les professionnels
- . **Traitement:** Développer les filières de recyclage et enfouir, en bacs étanches, sur notre territoire, les déchets ultimes "secs" donc non polluants. Cet enfouissement ne produit pas "les jus pollueurs"
- . **Tarification incitant au tri:** Stopper l'augmentation de la taxe des ordures ménagères qui nuit à la volonté du tri (usagers désabusés), voire même diminuer le montant de cette dernière, en proposant une incitation financière au tri, condition indispensable à la réussite du projet. C'est le principe de "la pesée embarquée" ou paiement au poids du conteneur de déchets ultimes. Le tri, acte de civisme, sera ainsi fortement encouragé et récompensé pour le mieux être de chaque famille et de la collectivité. Réflexion à conduire pour les professionnels.

Près de 2000 usagers, en un mois , et après explications, ont signé notre pétition pour exprimer leur refus à l'incinération et leur accord sur la mise en œuvre de notre alternative.

Par ce courrier, vous l'avez compris, notre opposition au choix de la CAN veut s'exprimer dans la stricte légalité républicaine d'une part, et d'autre part, dans la volonté d'une action citoyenne responsable. Nous vous demandons, fort de l'élan populaire qui nous soutient dans notre démarche

- . que le Conseil Général nous invite à la rencontre " lu dans les journaux " qui doit permettre aux opposants des propositions actuelles de traitement de nos déchets départementaux d'exprimer leur avis.
- . à défaut, nous proposer un rendez-vous pour vous exposer en détail l'alternative que nous portons.
- . que dans l'intérêt du débat de fond, et parce que nous représentons après un mois de rencontres, près de 2000 habitants, la CAN nous permette de diffuser avec ses moyens, notre présentation d'alternative sur ce sujet

**Toutes ces informations nous semblent nécessaires avant d'engager
notre, votre collectivité dans un choix sans retour pour vingt ans pour le moins.**

Depuis le 16 décembre, notre conception de notre rôle citoyen nous a fait prendre le temps (40 jours) pour écouter les usagers. **Aujourd'hui, nous sommes certains que ces derniers sont prêts à s'investir et en urgence** pour atteindre l'objectif de diminuer le volume de nos déchets et de passer de 40 000 tonnes à traiter à 20 000 tonnes par an. Avec cette réduction qualitative, l'incinérateur sera devenu inutile.

Cet objectif est réalisable si l'on s'en donne les moyens, le coût sera bien inférieur à celui d'un incinérateur et le mieux-être des habitants en sera lui bien supérieur.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous pensons que le temps est venu de vous interpellier dans la mission qui est désormais la votre sur notre département depuis le 1^{er} janvier 2005, et de vous faire part de notre avis sur ce dossier.

Nous restons persuadés que vous répondrez positivement à notre demande de parole, forte de la légitimité de plusieurs centaines de pétitionnaires qui nous ont entendus, et qui expriment, comme vous, nous en sommes sûrs, la volonté de participer à la mise en œuvre d'une solution écologique, sanitaire et économique qui fera référence sur notre territoire.

Dans l'espoir que nous avons su vous sensibiliser à notre démarche, nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Les membres représentant le collectif pour l'alternative à l'incinération sur le territoire de la CAN.

Catherine TROMAS
Présidente de Deux-Sèvres
Nature et Environnement

Amaury BREUILLE
Porte-parole des Verts
Poitou-Charentes

Patrick MORIN
Citoyen de Magné

PS : Le présent collectif ne se reconnaît pas dans les actions conduites par une ou des personnes opposée (s) à l'incinérateur « plus turbulents » dans l'expression de leur opposition.